



Rééducation pelvi-périnéale chez la femme : les bases



© R-A.JEAN

INSCRIPTION - PROGRAMME – CONTRAT DE FORMATION

TOULOUSE 2021

ATMOS Formations, 17 Rue de la Boutrolle, 95420 NUCOURT, RCS PONTOISE 752 452 573 000 21
atmos.formations@gmail.com

Chère consoeur, cher confrère,

Afin de finaliser votre inscription pour la formation du Rééducation pelvi-périnéale chez la femme : les bases

- **Renvoyer le bulletin d'inscription dûment rempli accompagné de son acompte.**
- **Remplir le contrat de formation en deux exemplaires, après avoir noté vos nom et prénom en première page, paraphé chaque page de vos initiales, et daté et signé la dernière page.**
- **Renvoyer à ATMOS UN exemplaire du contrat de formation et garder le second.**

Le nombre de places étant limité, les inscriptions se feront par ordre de réception, cachet de la poste faisant foi.

Dans l'attente de vous y rencontrer

Vincent SIMART

Directeur de la formation

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FIFPL EN COURS

Formateur

ARAUJO Aurélie
Masseur-kinésithérapeute DE

BULLETIN D'INSCRIPTION

AU SEMINAIRE Rééducation pelvi-périnéale chez la femme : les bases

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

E-mail :

Tél :

Désire m'inscrire au séminaire de **Rééducation pelvi-périnéale chez la femme : les bases**

➤ **TOULOUSE** (3 jours) – Coût : 750€

○ 05-06-07 NOVEMBRE 2021

Afin de finaliser votre inscription, veuillez envoyer un acompte de 375€ par chèque libellé à l'ordre d'**ATMOS Formations** (adresse ci-dessous) ou par virement (**IBAN** FR76 1820 6001 1265 0018 7222 790 / **BIC** AGRIFRPP882)

Le solde du séminaire sera à régler au plus tard un mois avant le premier jour de formation.

Date :

Signature – tampon :



Rééducation pelvi-périnéale chez la femme : les bases



© R-A.JEAN

PROGRAMME

TOULOUSE 2021

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les bases anatomiques et biomécaniques de la sphère pelvi-périnéale
- Comprendre les dysfonctions de l'appareil urinaire et les pathologies associées chez la femme
- Apprendre à faire un bilan et à établir un BDK en pelvi-périnéologie
- Appréhender les techniques de rééducation spécifiques liées à la pelvi-périnéologie : techniques internes et externes
- Ressentir sur soi, reproduire et corriger sur les autres participants les techniques Externes
- Proposer une prise en charge globale de la femme dans le cadre de troubles périnéosphinctériens

PROGRAMME

Jour 1 (9h – 17h30) : Fonctions et dysfonctions

8h30 - 9h00 :

- Accueil des participants
- Evaluation initiale

9h00 - 10h45 :

- Rappels anatomiques et biomécaniques des structures jouant un rôle en rééducation pelvi-périnéale : bassin (osseux, ligamentaire et musculaire) et caisson abdominal (osseux, ligamentaire et musculaire)
- Rappels physio-pathologiques : les différentes pathologies rencontrées en pelvipérinéologie → incontinence urinaire d'effort, hyperactivité vésicale, incontinence urinaire mixte, prolapsus

10h45-11h00 : Pause

11h00 - 12h00 :

- Bilan diagnostic-kiné en pelvi-périnéologie : interroger/ analyser Organiser son bilan en posant les bonnes questions, en mesurant les déficits et incapacités de la patiente. Trier les informations du bilan afin de pouvoir analyser les résultats obtenus. Dégager les axes de traitements pour organiser notre prise en charge.
- Bases posturales et respiratoires

12h00-13h00 : Repas

13h00-15h00 :

- Pratiques :
 - Travail sur les postures et leurs conséquences : postures à adopter en fonction des pathologies

- Travail sur les différents types de respirations et leurs utilisations

15h00 - 15h15 : Pause

15h15 - 16h30 :

- Pratiques :
 - Prise de conscience du périnée (sur soi), exercices à proposer aux patientes pour leur faire prendre conscience de la zone périnéale.

17h00 - 17h30 : Questions diverses sur la journée de formation

17h30 : Fin de la journée

Jour 2 (9h – 17h30) : Rééducation pelvi-périnéale : zone pelvi-périnéale

8h30 - 9h00 : Accueil des participants

9h00 - 10h45 :

- Bilan périnéal : de la théorie (organisation, matériel nécessaire, description de la technique) à la pratique
- Rééducation pelvi-périnéale en travail interne : du manuel vers l'instrumental
- Réglementation par rapport au travail périnéal

10h45-11h00 : Pause

11h00 - 12h00 :

- Bilan diagnostic-kiné en pelvi-périnéologie : interroger/ analyser Organiser et réaliser son bilan périnéal. Trier les informations du bilan afin de pouvoir analyser les résultats obtenus. Dégager les axes de traitements pour organiser notre prise en charge.

12h00-13h00 : Repas

13h00-15h00 :

- Pratiques :
 - Apprentissage des techniques internes : bilan
 - Apprentissage des techniques internes : rééducation → localisation et contractions spécifiques

15h00 - 15h15 : Pause

15h15 - 16h30 :

- Pratiques :
 - Apprentissage des techniques internes : rééducation → contractions globales

17h00 - 17h30 : Questions diverses sur la journée de formation

17h30 : Fin de la journée

Jour 3 (9h – 17h30) : Rééducation pelvi-périnéale : la récupération de la fonction

8h30 - 9h00 : Accueil des participants

9h00 - 10h45 :

- Passage de l'immobilité au mouvement : intégrer le périnée dans les activités Quotidiennes
- Spécificité par rapport à la pathologie : incontinence urinaire d'effort, hyperactivité vésicale, incontinence urinaire mixte, prolapsus, rééducation pelvi-périnéale du postpartum

10h45-11h00 : Pause

11h00 - 12h00 :

- Pratiques :
 - Relation entre les mouvements, les pressions abdominales et le périnée

12h00-13h00 : Repas

13h00-15h00 :

- Pratiques :
 - Le périnée et le mouvement
 - Les exercices spécifiques à proposer en fonction des pathologies :
 - ✓ IUE
 - ✓ HAV
 - ✓ IUM

- ✓ Prolapsus
- ✓ Post-partum : voie basse
- ✓ Post-partum : césarienne

15h00 - 15h15 : Pause

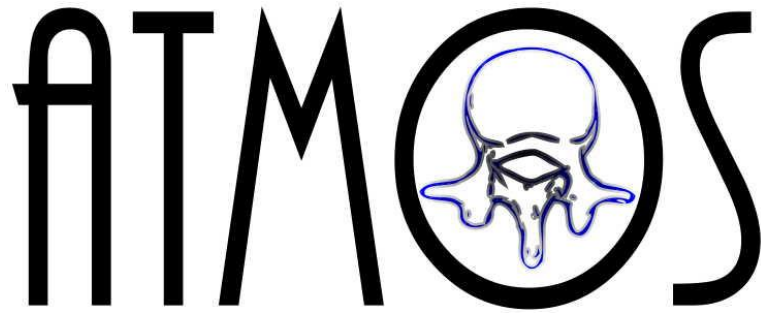
15h15 - 16h30 :

- Pratiques :
 - Cas clinique : résonnement en groupe

17h00 - 17h30 :

- Questions diverses sur la formation
- Evaluation finale
- Questionnaire de satisfaction

17h30 : Fin de la journée



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

En vertu de l'article L.920-13 du code du travail

Il est convenu entre les deux parties, **ATMOS Formations**, organisme formateur, d'une part, et le co-contractant, d'autre part :

ARTICLE 1 : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation **ATMOS Formations** s'engage à organiser l'action de formation « **Rééducation pelvi-périnéale chez la femme : les bases** ».

ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formation professionnelle continue prévue par l'article L900.2 du code du travail.

Elle a pour objectif de transmettre les connaissances théoriques et pratiques des techniques de **Rééducation pelvi-périnéale chez la femme : les bases**.

A l'issue de la formation, une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.

Sa durée est fixée à 3 jours.

Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

ARTICLE 3 : NIVEAU DE CONNAISSANCE PREALABLE NECESSAIRE AVANT L'ENTREE EN FORMATION

Il est pré-requis que le (la) stagiaire soit détenteur du Diplôme d'état de Masseur-kinésithérapeute.

PARAPHE :

ARTICLE 4 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation se déroulera en 3 jours.

Elle est organisée pour un effectif maximum de 20 stagiaires.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances, sont les suivants:

- support de cours papier
- vidéo-projecteur
- tables adéquates

ARTICLE 5 : MODALITE DE RETRACTION ET D'ANNULATION A L'INITIATIVE DU STAGIAIRE

Toute rétractation ou annulation d'inscription devra être réalisée par courrier recommandé avec accusé de réception, accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal, adressé à **ATMOS Formations**. Sauf mention contraire, les délais annoncés dans les paragraphes suivants sont comptés en date de première présentation du courrier recommandé, feuillet postal faisant foi.

Le stagiaire dispose d'un délai de **10 (dix) jours calendaires pour se rétracter** à compter de la date de signature du présent contrat. En ce cas aucune somme ne peut être exigée par **ATMOS Formations**. Si toutefois l'acompte initial de l'équivalent de 50% du coût de la formation avait déjà été réglé, il sera intégralement reversé au stagiaire dans les plus brefs délais.

En cas d'annulation plus de **30 (trente) jours calendaires** avant le début de la formation, l'acompte de 50% du montant total de la formation ne sera pas remboursé mais vaudra comme avoir pour une autre session de formation dispensée par **ATMOS Formations**.

En cas d'annulation jusqu'à **15 (quinze) jours calendaires** avant le début de la formation, 70% du coût total est dû. Le stagiaire à jour de ses versements sera donc remboursé à hauteur de 30% du montant de la formation.

En cas d'annulation **7 (sept) jours calendaires** ou moins avant le début de la formation, le stagiaire ne pourra pas prétendre, sauf cas de force majeure*, à un quelconque remboursement.

Les remboursements ne pourront être effectués que par virement bancaire, il est donc indispensable de joindre au courrier un relevé d'identité bancaire ou postal lisible.

En cas de force majeure (événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté touchant personnellement le stagiaire), le stagiaire pourra au choix décider de transformer les sommes versées en avoir pour une autre session de formation dispensée par **ATMOS Formations, ou bien prétendre à remboursement des sommes versées.*

PARAPHE :

ARTICLE 6 : MODIFICATION ET ANNULATION A L'INITIATIVE DE ATMOS FORMATIONS

ATMOS Formations se réserve le droit de modifier le lieu de la formation ou le déroulement, le contenu de son programme.

ATMOS Formations se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation, en particulier si le nombre de participants est insuffisant.

ATMOS Formations se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation en cas de force majeure.

Dans cette perspective, le stagiaire sera prévenu au plus tard 7 jours avant le premier jour de la formation et les acomptes encaissés seront entièrement remboursés.

Les frais éventuels de déplacement ou d'hébergement ne pourront pas faire l'objet d'une demande de dédommagement.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action est fixé à **750 €** incluant le support pédagogique

Les modalités de la somme incombant au stagiaire sont les suivantes:

- le solde du prix de la formation (**375€**) sera réglé en totalité au plus tard 30 jours avant le premier jour de la formation.

ARTICLE 8 : PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Si l'action de formation est prise en charge par FIFPL, il appartient au stagiaire de faire la demande de prise en charge avant l'action de formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

Il convient au stagiaire de faire la demande explicite de toute pièce administrative, comptable, numéro de dossier...nécessaire à la complétude du dossier de prise en charge pour que l'action de formation puisse être prise en charge.

ARTICLE 9 : COMMANDE ET DISPONIBILITE

Les inscriptions aux actions de formation sont prises par ordre chronologique de réception (cachet de la poste faisant foi) dans la limite des places disponibles.

PARAPHE :

ARTICLE 10 : DROITS D'IMAGE

Les photos sont autorisées après accord des formateurs

Les vidéos ne sont pas autorisées pendant les stages

ARTICLE 11 : CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Pontoise sera seul compétent pour régler le litige.

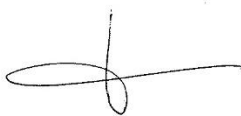
ARTICLE 12 : REGLEMENT INTERIEUR

Le stagiaire s'engage à se conformer aux règles édictées dans le règlement intérieur remis après inscription et disponible sur le site www.atmos-formations.com .

Pour l'organisme de la formation,

Pour le stagiaire (Nom et Prénom du signataire)

Vincent SIMART
Directeur de la Formation



PARAPHE :